



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2025

SOMMAIRE

1	Contexte économique	P. 05
2	Règles de construction du budget	P. 10
3	Données générales sur le SMECTOM	P. 12
4	Bilan comptable de l'exercice 2024	P. 17
5	Rétrospective <ul style="list-style-type: none">• Les tonnages• Les services• L'analyse financière	P. 20
6	Perspectives 2025 <ul style="list-style-type: none">• Section de fonctionnement• Section d'investissement	P. 35
7	Conclusion	P. 47

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires** (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions Modificatives.

Ce rapport doit être présenté au cours des 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif. Ce nouveau délai court depuis le passage à la M57 (il était auparavant de 2 mois)

Il a vocation à éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le contenu du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) varie selon la nature et la taille de la collectivité.

A minima, quel que soit la taille de la structure, le ROB doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- Les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions)
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget et les perspectives pour le projet de budget.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants ou les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ou les syndicats mixtes comportant également une telle commune parmi ses membres, ce rapport devra également comporter les informations relatives :

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du temps de travail.

En termes de publication, le ROB doit être transmis au préfet, aux Présidents des EPCI membres et être mis à la disposition du public dans un délai de quinze jours.

Le rapport sera mis en ligne sur le site internet du SPECTOM.

La loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 prévoit également l'envoi du document à l'ensemble des délégués syndicaux du SPECTOM.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

01

Monde: Une croissance mondiale sans élan, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt.

La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

Le risque géopolitique monte également d'un cran.

L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration.

Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose pas de majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

L'économie en France

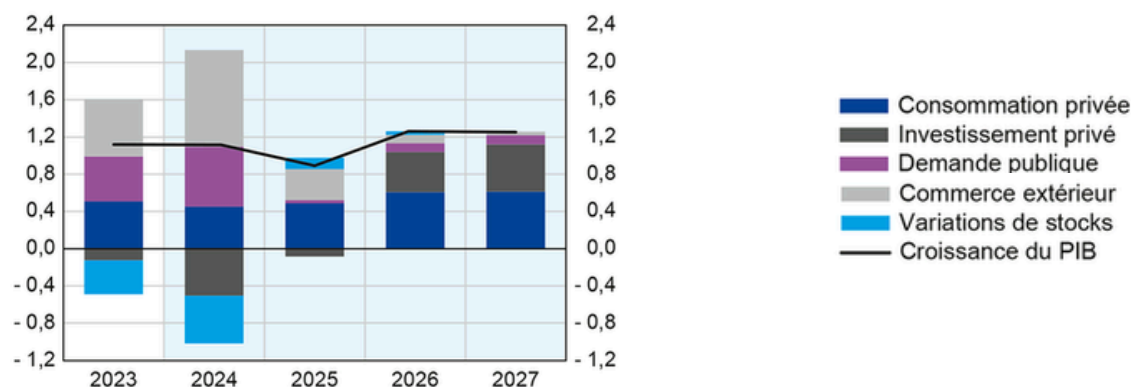
Dans ce contexte, en 2025, l'économie française continuerait de croître à un rythme assez faible, de l'ordre d'un quart de point par trimestre, soit 0,9 % en moyenne annuelle.

La demande intérieure serait en effet affectée non seulement par les mesures de consolidation budgétaire, mais aussi par le contexte d'incertitude qui les entoure.

De ce fait, la consommation des ménages accélérerait seulement modérément après avoir connu une croissance atone en 2024. La contribution de l'investissement privé resterait négative, mais nettement moins qu'en 2024. La contribution du commerce extérieur à la croissance serait toujours positive, mais moindre qu'en 2024 en raison d'une normalisation des importations après une période de recul marqué.

Contribution à la croissance du PIB réel

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)

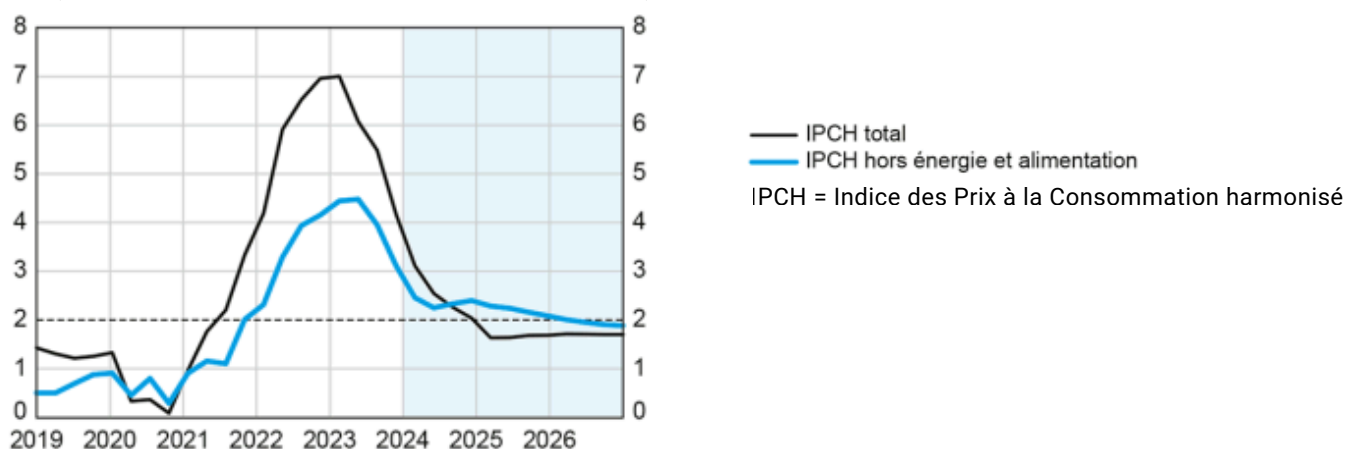


En corolaire, le taux d'épargne commencerait à décroître sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt à court terme mais resterait en 2027 supérieur à 17%.

Sur le dossier de l'inflation, la décélération amorcée au printemps 2023 s'est confirmée en 2024. Ainsi, en août l'inflation est revenue sous la barre de 2 % (contre + 5,7 % en août 2023) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers et de l'alimentation. Une tendance qui devrait se prolonger selon la Banque de France qui prévoit une stabilisation de l'inflation en dessous de 2 % (1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027).

IPCH* et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Dans le même temps, les salaires devraient augmenter et progresser plus rapidement que l'inflation et se stabiliser autour de 2,8 % d'augmentation. Principale conséquence, « un retour de gain de pouvoir d'achat sur les salaires » mais également une augmentation des prix des services.

En 2024, le marché de l'emploi est resté bien orienté en France.

L'économie française devrait néanmoins subir un effet de rattrapage sur le travail avec une progression du chômage revue à la hausse pour 2025 et 2026. Confrontée à une vague de plans sociaux, l'économie française subit également un certain « tassement de l'activité ». Le pic de chômage, d'abord estimé aux alentours de 7,5 % devrait finalement atteindre près de 8 % en 2025 pour se stabiliser autour de 7,25 % de la population active en 2027.

Des projections qui pourraient encore évoluer dans l'hypothèse d'un conflit commercial avec les Etats-Unis. En effet, alors que Donald Trump a évoqué une augmentation de 20 % des droits de douane pour les produits importés aux Etats-Unis, les effets sur l'économie européenne pourraient être amplifiés. Néanmoins, sur ce point la France reste moins vulnérable que ses voisins européens puisque ses exportations vers les Etats-Unis représentent seulement 1,7 % de son PIB contre 4,2 % pour l'Allemagne.

Nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.

Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

- Une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ;
- La poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ;
- Enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 %.

Le gouvernement Barnier visait un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Ce budget comprenait un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

La loi de finances n'ayant pas été votée, la question du niveau de contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics reste entière.

Le 5 décembre 2024, le gouvernement a démissionné suite à une motion de censure et les débats sur les textes financiers ont été suspendus.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024. Cette loi spéciale ne remplace pas le budget, elle autorise seulement la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

Les impositions des collectivités locales sont concernées et elles percevront les douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur. L'article 2 de la loi a été ajouté pour garantir la perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État évalués au montant de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€.

Le 30 décembre 2024, un décret a été promulgué portant répartition des crédits relatifs aux services votés (art. 47 Constitution) pour assurer la continuité des services publics.

Le 15 janvier 2025, l'examen du projet de loi de finances 2025 doit être repris.

L'effort demandé aux collectivités en 2025 pourrait ainsi être moins important qu'initialement prévu. En effet, juste avant la censure, les sénateurs ont eu le temps d'abaisser de 3 milliards d'euros le prélèvement annoncé sur les collectivités en adoptant une série de mesures favorables, telles que : l'augmentation de la DGF, le relèvement du plafond des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) ou encore la suppression de la mesure gouvernementale amputant le FCTVA.

Ce qu'il faut retenir...

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes rendant les prévisions difficiles à opérer.

L'élaboration de ce ROB a été effectuée sans connaître le projet de loi de finances (PLF) du gouvernement. Cela rend les prévisions difficiles, tout en sachant qu'il convient d'intégrer, dans la réflexion globale, l'effort de contribution qui sera demandé pour la diminution de la dette publique. La question est de savoir à quel niveau elle se situera.

Il convient donc, pour l'élaboration du budget, de rester prudents sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 au titre des opérations ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution de la part de l'État ; à plus forte raison, au titre des projets non encore validés.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement pouvant être recherchées auprès du Département et de la Région, la prudence s'impose également compte tenu des efforts que ces collectivités auront à supporter.

RÈGLES DE CONSTRUCTION DU BUDGET

02

RÈGLES DE CONSTRUCTION DU BUDGET

Les éléments, sur lesquels reposent la construction du budget d'une part et la détermination des contributions de ses adhérents d'autre part, sont identiques aux années précédentes.

Toutefois, il convient de les rappeler. Ils peuvent être résumés comme suit :

- La détermination des prix unitaires découle d'un **suivi analytique par service**. Ainsi, le budget du Syndicat résulte de la consolidation de 17 budgets élémentaires ;
- Les modes et fréquences de collecte étant hétérogènes sur le territoire du SPECTOM, les coûts unitaires afférents à la collecte et à la pré-collecte sont calculés sur la base d'une population équivalente auxquels sont appliqués des prix unitaires par habitant.

FS= Frais de structure

Base de calcul	Admin.	Comm.	Prev.	MG	Recycl.	Déchett	Hyg. et sécurité	Coll. Biodéchets	Coll.	Pré-coll.	DV	TRI	OM	FS* SMTD 65
		Pop DGF								Pop équiv. Coll.	Pop équiv. Pré-coll.	Tonnes		

$$\text{Pop equiv collecte} = \text{Pop équiv p-collecte} = \text{Pop DGF} * (C_{OM} + C_{CS})$$

A Noter

La création de 3 nouveaux services comptables :
 "Hygiène et sécurité", "Collecte des biodéchets" et "Frais de Structure SMTD65"

Les valeurs du coefficient C sont définies ci-dessous :

COLLECTE OM			
Fréquence hebdo	1	2	3
P à P	-0,05*X ² +0,35*X+0,7		
	1	1,2	1,3
BDR	0,8+0,1X		
	0,9	1	1,1
Colonnes	0,775+0,0775X		
	0,85	0,9	0,95

COLLECTE SELECTIF		
Fréquence hebdo	0,5	1
P à P		0,25
BDR	0,1*X	
	0,05	0,1
Colonnes	0,05*X	
	0,025	0,05

- Pour les services « administration », « communication », « prévention », « moyens généraux » et « recyclerie » et « déchetteries », les contributions sont calculées à partir des DGF de chaque communauté de communes auxquelles sont appliquées des prix unitaires par habitant.
- Pour le traitement (OM, sélectif et « déchets verts »), **les flux financiers découlent des tonnages collectés** auxquels sont appliqués des prix unitaires à la tonne (fixés par le syndicat de traitement).
- Cette année encore les contributions sont calculées selon les anciens regroupements de communes (appelés ici pôles). Toutefois, pour des raisons d'optimisation des circuits de collecte, il conviendra pour chaque adhérent de se positionner quant au maintien de cette contrainte.

DONNÉES
GÉNÉRALES SUR
LE SMECTOM

03

1- Le territoire

	Population DGF 2024	Nombre de communes
CC Plateau de Lannemezan - CCPL	19 916	57
CC Aure Louron - CCAL	18 994	46
CC des Coteaux du Val d'Arros - 3CVA	8 231	37
CC Neste Barousse- CCNB	5 094	18
CC Pays de Trie et du Magnoac CCPTM	7 797	50
TOTAL	60 032	208

2- Les services

1 - La collecte des ordures ménagères :

La collecte traditionnelle des déchets ménagers et assimilés se fait en porte en porte ou en bac de regroupement.

Les fréquences varient entre :

- 2 fois par semaine, en Bac de Regroupement (BDR), pour les communes de : Ilhet, Sarrancolin, Ancizan, Cadéac, Grézian, Guchen, Saint-Laurent de Neste et Mauvezin ;
- 3 fois par semaine, en BDR, pour la commune d'Arreau ;
- 1 fois par semaine sur toutes les autres communes.

8 équipes de 2 ou 3 agents sont chargées de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

2- La collecte des emballages ménagers recyclables :

Pour les emballages ménagers recyclables (hors verre), la collecte se déroule en porte à porte, via les bacs de regroupement ou par les points d'apport volontaire.

- **En porte à porte** : Lannemezan, Pinas, La Barthe de Neste, Avezac-Prat, Capvern, Tournay et Trie sur Baïse ;
- **En bacs de regroupement ou en points d'apport volontaire** : sur toutes les autres communes.

La fréquence varie de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.

3- La collecte du verre :

Sur l'ensemble de la zone du SMECTOM, la collecte a lieu en points d'apport volontaire, grâce aux colonnes Récup'verre.

La collecte du verre est assurée par un seul agent à l'aide d'un polybenne équipé d'une grue de manutention.

4- La collecte des cartons pour les commerçants :

Pour les commerçants de Lannemezan, de la CC d'Aure et des Véziaux d'Aure, la collecte est hebdomadaire. Elle a lieu juste avant ou après la collecte sélective et elle est réalisée par la même équipe. Ces cartons sont stockés dans des conteneurs à couvercle bleu mis gratuitement à disposition des commerçants, puis sont déchargés au centre de tri de Capvern pour y être directement mis en balles. Celles-ci sont ensuite expédiées vers des usines de recyclage.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE SMECTOM

5- Les déchetteries gérées par le SMECTOM :

Le SMECTOM a développé un réseau de 10 déchetteries dont il assure la gestion en régie :

DECHETTERIES	LOCALISATION	DEPUIS LE
BORDERES LOURON	D 618 - 65590 BORDERES LOURON	01/04/2023
CAPVERN	N°3000 RD 938 - 65130 CAPVERN	
CASTELNAU-MAGNOAC	Route de Cizos - 65230 CASTELNAU-MAGNOAC	01/10/2024
GALAN	Rue Pontic - 65330 GALAN	01/11/2013
GRÉZIAN	65240 GREZIAN	01/01/2014
HÈCHES	Quartier Oulits- 65250 HECHES	01/05/2009
NESTIER	Route des Sablières - 65150 NESTIER	01/01/2015
ST LARY SOULAN	Route d'Aragnouet - 65170 ST LARY	01/04/2023
TOURNAY	ZA du Gabastou - 65190 TOURNAY	31/12/2016
TRIE SUR BAISE	Route de Tarbes - 65220 TRIE SUR BAISE	



6- La pré-collecte :

Ce service a été créé en début d'année 2018.

Ses principales missions :

- Gestion du parc de conteneurs (nouvelles dotations, remplacements, échanges, retraits, ...)
- Gestion du parc de colonnes à verre et à emballages ;
- Maintenance des bacs et colonnes ;
- Lavage des bacs mis à disposition des communes et lavage des colonnes aériennes.

7- La tarification incitative et la redevance spéciale

Ce service a été créé en 2020 pour 3 raisons :

Tout d'abord en réponse à l'évolution du contexte réglementaire sur le mode de financement du service d'élimination des déchets.

- Les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'intégration par les collectivités territoriales d'une part incitative dans le mode de financement : la Reom et la Teom pourront intégrer une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets (Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, chapitre II, article 46).
- La loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte prévoit une généralisation de la tarification incitative avec un objectif de 15 millions d'habitants couverts en 2020 et 25 millions en 2025.

Ensuite pour répondre à la demande de certaines Communautés de Communes, dont la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros en premier lieu, qui souhaitent instaurer ce type de financement sur leur territoire afin d'appliquer le principe « pollueur-payeur » et inciter directement l'utilisateur, par le levier économique, à réduire sa production de déchets et/ou à participer plus activement aux collectes sélectives et donc au recyclage.



Et enfin pour rétablir une équité entre les ménages et les non-ménages par la mise en œuvre d'une redevance spéciale (RS). Cette redevance s'applique aux entreprises et établissements publics en les amenant à contribuer financièrement au fonctionnement du service de collecte et traitement des déchets en fonction de leur utilisation de ce service. Ainsi, la redevance spéciale permet de ne pas faire porter l'intégralité des dépenses liées aux déchets sur les seuls ménages.

3- Le traitement des déchets

Depuis le 1er janvier 2008, le SMECTOM n'assure plus le traitement des déchets. Cette mission a été déléguée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ménagers et assimilés des Hautes-Pyrénées (SMTD 65).

Jusqu'au 1er février 2010, les ordures ménagères étaient traitées au centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de Capvern.

Actuellement, les ordures ménagères de notre département sont externalisées.

Mode de traitement des OM	Sites de traitement	Tonnages			%
		OM	Refus de tri	OM+ refus de tri	
 Enfouissement	LIEOUX (31) - SYSTEM	3 947	654	4 601	46,31 %
 Incineration	BESSIÈRES (31) - ECONOTRE	4 467	00	4 467	44,96 %
	TOULOUSE (31) - SETMI	867	00	867	8,73 %
TOTAL		9 281	654	9 935	100 %

En 2024

1/ Les ordures ménagères :

- 46% sont enfouies à Lieoux
- 54 % sont incinérées
- Les **refus de tri** (soit 654 tonnes) sont en totalité dirigés vers Lieoux pour y être enfouis

2/ **Les emballages**, sont vidés au centre de tri de Capvern pour y être triés par catégorie puis envoyés vers des usines de recyclage.



4- Les moyens techniques

Soucieux de l'environnement, le SMECTOM effectue toutes ses acquisitions de véhicules en prenant systématiquement en compte les dernières normes et en veillant à ce que les taux de rejets de CO2 dans l'atmosphère soient les plus faibles possibles.

Le SMECTOM possède un parc de véhicules important ce qui permet donc, en cas de panne, d'avoir une réactivité adaptée.

De plus, le SMECTOM est doté d'un atelier équipé de tous les outils nécessaires et d'un responsable d'atelier en charge de :

- L'entretien et la réparation des véhicules (camions, voitures, utilitaires, chariots élévateurs...)
- L'entretien des équipements du garage
- La gestion de l'utilisation des véhicules
- L'organisation des contrôles techniques et réglementaires des véhicules

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE SMECTOM



<p style="text-align: center; font-size: 24px; font-weight: bold;">14 BOM</p> <p>équipées de lève-conteneurs (pour des bacs de 80 litres à 1 100 litres) répondant aux normes en vigueur et contrôlées trimestriellement par un organisme agréé.</p>	<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">3</p> <p>équipées d'une benne de 16 m3 (dont 2 en location)</p>
	<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">4</p> <p>équipées d'une benne de 14 m3</p>
	<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">4</p> <p>équipées d'une benne de 12 m3</p>
	<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">3</p> <p>EVOLUPACK (collecte des bacs et des colonnes semi enterrés)</p>
<p style="text-align: center; font-size: 24px; font-weight: bold;">6 POLYBENNES</p> <p>répondant aux normes en vigueur et contrôlées semestriellement par un organisme agréé.</p>	<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">2</p> <p>avec une grue pour le vidage des colonnes à verre et emballages (PTRA de 26 tonnes)</p>
	<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">2</p> <p>pour les rotations de bennes des déchetteries (PTRA de 26 tonnes)</p>
	<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">1</p> <p>pour les rotations de bennes des déchetteries et le transfert du verre à Albi (PTRA de 26 tonnes)</p>
	<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">1</p> <p>mulet qui permet, en saison haute de répondre à l'augmentation des rotations des bennes de déchetteries et de palier aux éventuelles pannes des 5 autres véhicules (PTRA de 26 tonnes)</p>

<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">1 Laveuse</p> <p>pour conteneurs, colonnes à verre et emballages, équipée d'une cuve de 4 000 litres compartimentée en deux (un compartiment de 2 200 litres pour l'eau propre et un compartiment de 1 800 litres pour la récupération des eaux de lavage).</p>
<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">2 chariots télescopiques</p>
<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">4 Fourgons</p> <p>dont un équipé en atelier afin d'assurer un dépannage rapide sur les circuits de collecte.</p>
<p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">6 véhicules légers utilitaires</p>

BILAN
COMPTABLE
EXERCICE 2024

04

1 - Fonctionnement	BP 2024	CA 2024	% réalisé
Recettes	11 963 550,17 €	10 763 133,83 €	89,97%
Dépenses	11 963 550,17 €	10 125 999,52 €	84,64%

Résultats 2024	637 134,31€
Résultat antérieur (002)	1 683 777,17 €
Résultat cumulé à reporter	2 320 911,48 €



- Le budget de **fonctionnement** a été réalisé à hauteur de **90%** en recettes et **85%** en dépenses.
- Résultat d'exploitation global de la section de fonctionnement excédentaire : **637 134€**
- A reporter au 002 du BP2025 : **2 320 911,48€**

2 - Investissement	BP 2024	CA 2024	% réalisé
Recettes	8 650 979,02 €	6 077 949,40 €	70,26%
Dépenses	8 650 979,02 €	4 541 672,67 €	52,50%

Résultats 2024	1 536 276,73 €
Résultat antérieur (001)	66 342,85 €
Résultat cumulé à reporter	1 602 619,58 €



- Le budget d'**investissement** a été réalisé à hauteur de **70%** en recettes et **53%** en dépenses.
- Résultat d'exploitation global de la section d'investissement excédentaire : **1 536 276,73€**
- A reporter au 001 du BP 2025 : **1 602 619,58 €**

3 - Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé	2 320 911,48 €
Résultat d'investissement cumulé	1 602 619,58 €
Résultat global	3 923 531,06 €

4 - Restes à réaliser

En recette	17 000,00 €
En dépenses	457 223,41 €
Solde des restes à réaliser	-440 223,41 €

5 - Solde réellement disponible

3 923 531,06 €
-440 223,41 €
3 483 307,65 €



RÉTROSPECTIVE

05

RÉTROSPECTIVE

**TONNAGES 2024 ET
INSCRIPTIONS BP
2025**

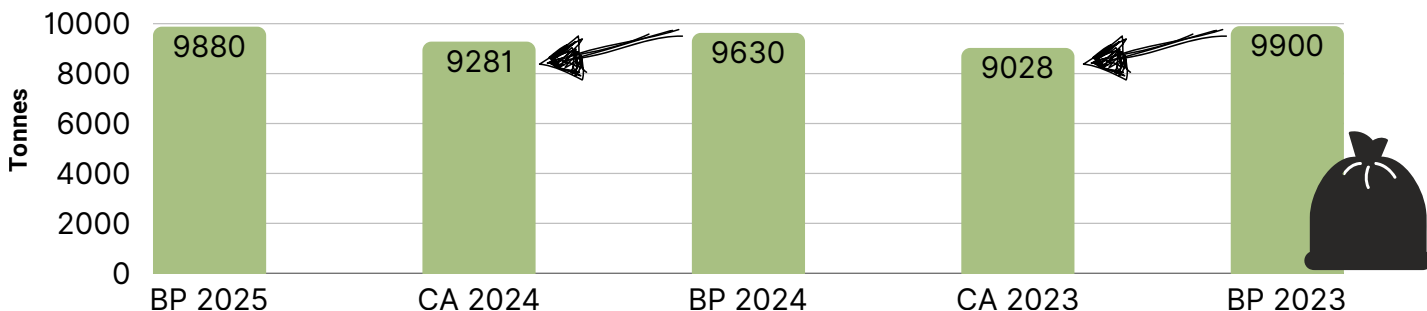
5.1



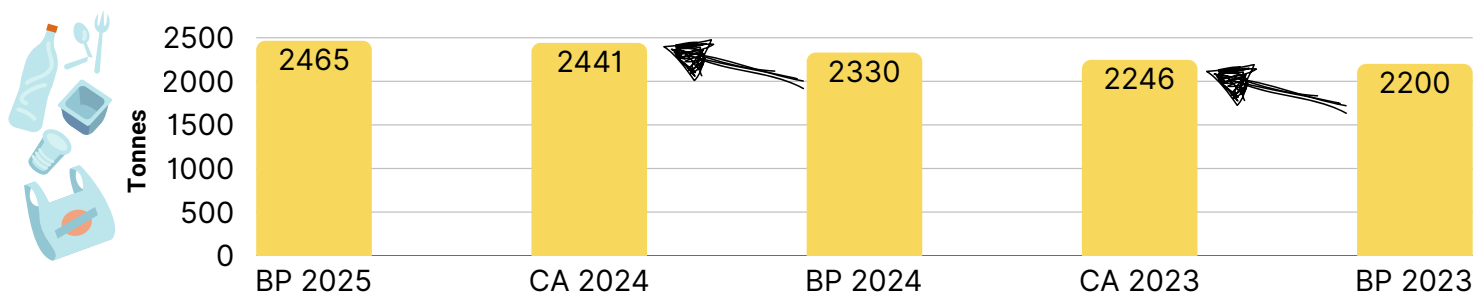
1 – Tonnages globaux (en tonnes)

	Ordures ménagères (OM)	Sélectif (CS)	Déchets verts (DV)
BP 2025 y compris 1 an Magnoac	9 880	2 465	5 360
CA 2024 y compris 3 mois Magnoac	9 281	2 441	4 730
BP 2024 y compris 6 mois Magnoac	9 630	2 330	4 290
CA 2023	9 028	2 246	3 879
BP 2023	9 900	2 200	3 400

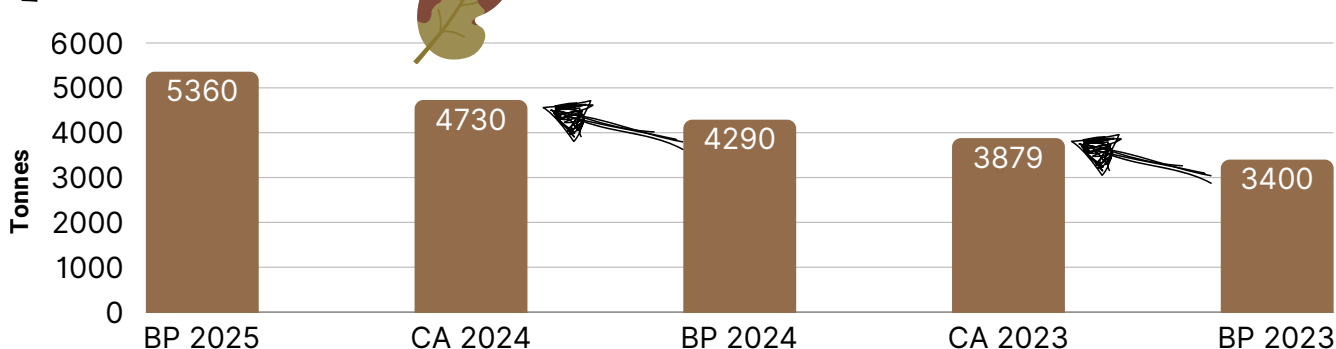
• Les ordures ménagères



• Le sélectif



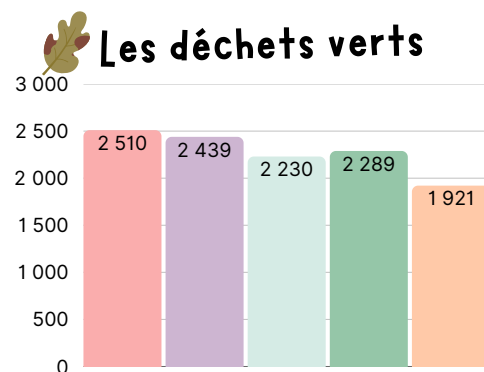
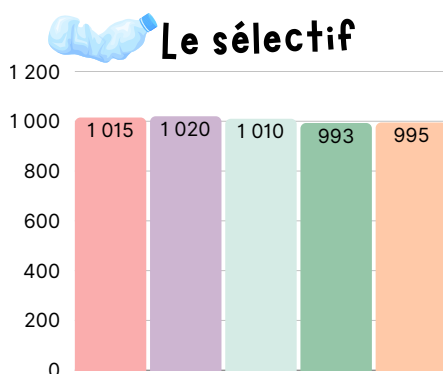
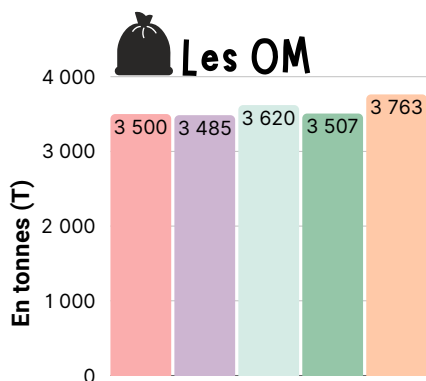
• Les déchets verts



2 - Tonnages par Communautés de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN

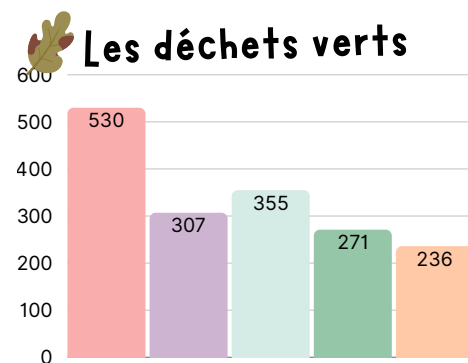
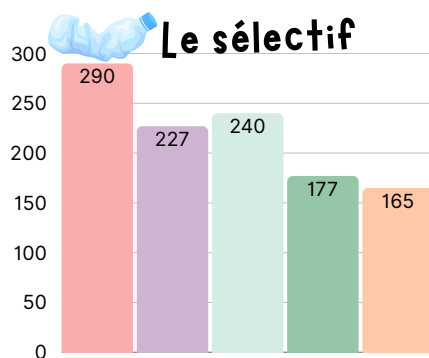
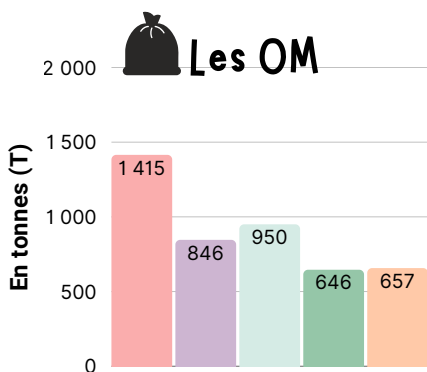
	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	3 500	3 485	3 620	3 507	3 763
CS	1 015	1 020	1 010	993	995
DV	2 510	2 439	2 230	2 289	1 921



BP 2025 CA 2024 BP 2024 CA 2023 BP 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRIE ET DU MAGNOAC

	BP 2025	CA 2024 y compris 3 mois Magnoac	BP 2024 y compris 6 mois Magnoac	CA 2023	BP 2023
OM	1 415	846	950	646	657
CS	290	227	240	177	165
DV	530	307	355	271	236

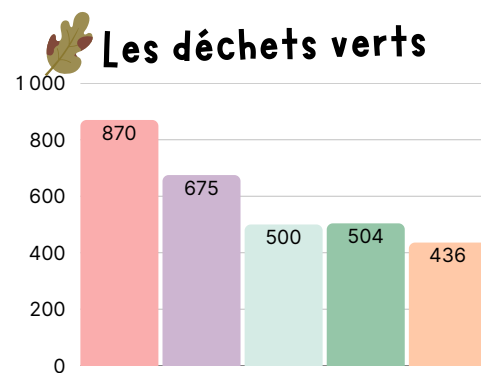
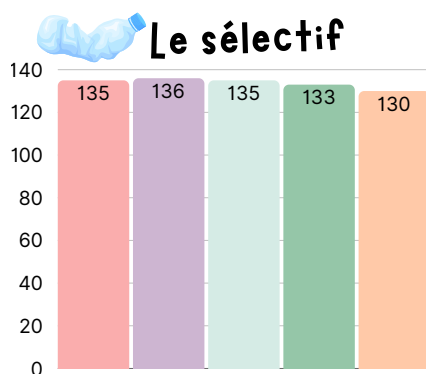
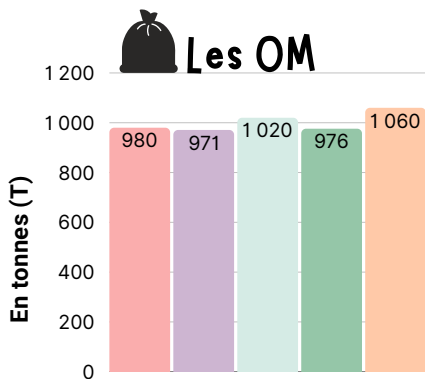


BP 2025 CA 2024 BP 2024 CA 2023 BP 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NESTE BAROUSSE

	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	980	971	1020	976	1060
CS	135	136	135	133	130
DV	870	675	500	504	436

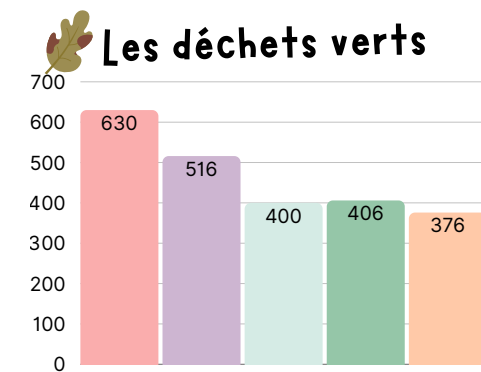
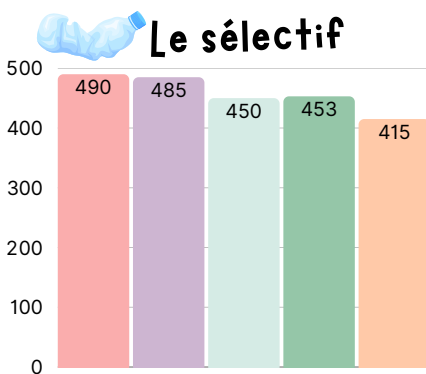
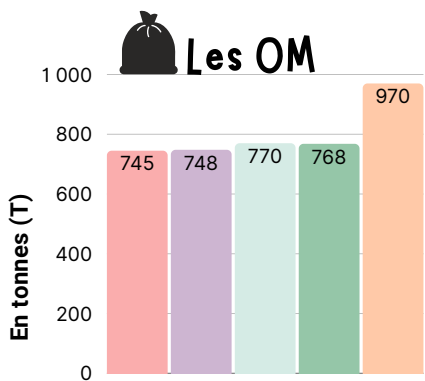


BP 2025 CA 2024 BP 2024 CA 2023 BP 2023



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU VAL D'ARROS

	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	745	748	770	768	970
CS	490	485	450	453	415
DV	630	516	400	406	376



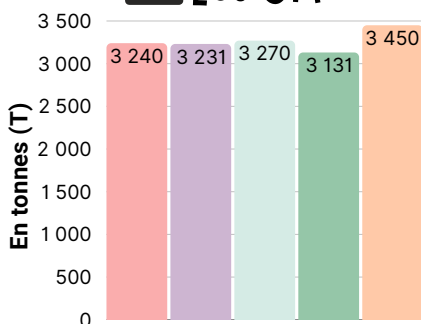
BP 2025 CA 2024 BP 2024 CA 2023 BP 2023



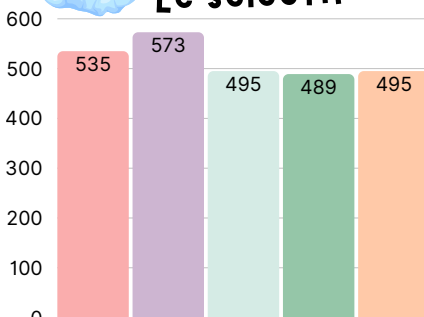
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON

	BP 2025	CA 2024	BP 2024	CA 2023	BP 2023
OM	3 240	3 231	3 270	3 131	3 450
CS	535	573	495	489	495
DV	820	794	805	410	411

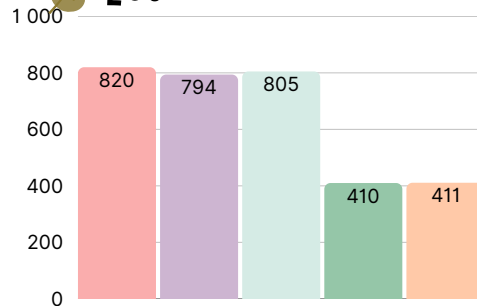
Les OM



Le sélectif



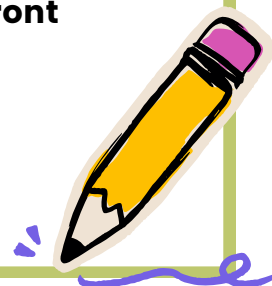
Les déchets verts



BP 2025 CA 2024 BP 2024 CA 2023 BP 2023

COMME CHAQUE ANNÉE

Ces éléments de bilan et les écarts constatés entre les réalisations et les tonnages prévus au BP **engendreront des régularisations pour les Communautés de Communes.**



RÉTROSPECTIVE

LES SERVICES

5.2

● La collecte

- 1er janvier : Reprise de la collecte des OM des communes d'Arné et Uglas
- 1er juin : Reprise de la collecte du sélectif et du verre des communes d'Arné et Uglas
- 1er octobre : Reprise de la collecte du secteur MAGNOAC de la CCPTM ainsi que de deux agents (ripeur et chauffeur) du SIVOM de Saint Gaudens.

● Les déchetteries

- **Déchetterie de Tournay** : mise en place d'un conteneur pour le stockage des DEEE. Ce conteneur permet de sécuriser les DEEE (augmentation des tonnages 2023-2024 : + 30%).
- **Déchetterie de Grézian** : mise en place de la sécurisation des quais.
- **Déchetterie de St-Lary et de Bordères-Louron** : mise en place de bennes pour la collecte du matériel de ski (avant et après la saison de ski) en partenariat avec ECOLOGIC.
- **Déchetterie de Castelnau-Magnoac** depuis le 01/10/24 : gestion de la déchetterie et modification des horaires à partir du 01/01/25 (9h-12h et 14h-18h).
- **Déchetterie de Galan** : Mise en place de la benne ECOMAISON (11/24).
- **Pour toutes les déchetteries** : collecte des téléphones portables pour le Tour de France en partenariat avec ECOSYSTEM

● La pré-collecte

- Référencement des contenants de la CCAL et de la CCPTM suite à l'adhésion de ces territoires
- Interventions terrains (dotations, échanges, remplacement) suite aux signalements des agents de collecte ou demandes des usagers
- Dotation d'Arné et Uglas en bacs individuels
- Maintenance et lavage colonnes semi-enterrées Saint Lary et Pla d'Adet
- Prêt et location de conteneurs pour évènements : tour de France, Coupe du monde DH Loudenvielle, associations locales ...

● La redevance-spéciale (RS)

• Territoire CCAL :

- Fin de l'étude avec Ecogéos
- Déploiement de la RS au forfaitaire aux supermarchés, EHPAD, collège et communes.
- Modification du montant du forfait pour les campings
- Rencontre avec les centres de vacances et les restaurants pour intégration RS 2025

• Territoire CCPTM : Rencontre avec les professionnels du secteur Magnoac

- **Facturation** : 765 000€ (CCPL avec 627 000€, CCPTM avec 32 000€, CCAL avec 106 000€)

● La prévention

- **21 visites du centre de tri** (10 en physique et 11 en virtuel grâce à un outil mis en place par le SMTD) : 255 personnes accueillies sur place (dont certaines écoles, trie/baise, nistos, aragnouet, tournous, serre rustaing...).
- **79 animations avec 1 247 personnes sensibilisées** exclusivement sur le tri. Ceci est composé essentiellement d'animations scolaires et de stands (ne sont pas compris dans ces chiffres le public vu sur les stands à la foire agricole et au big bag festivals).

● La recyclerie

● Récupération d'objets

-6 déchetteries : Capvern, Trie-sur-Baïse, Nestier, Tournay, Grézian, et Castelnau-Magnoac à partir d'octobre.

-Magasin : apport volontaire

● Chiffres 2024 par rapport à 2023

-Recettes : 51 693,34 € (+2%)

-Tonnage de déchets évités en déchetterie : 32.5 (+9%)

-Tonnage d'objets récupérés à la recyclerie (apport volontaire) : 6.9 (-4%)

- Taux de valorisation : 74%

- Nombre de visiteurs : 19 208 (-1%)

● Prévention des déchets et sensibilisation

-Poursuite des journées thématiques (1er mercredi du mois)

-Zone de gratuité

-Vente de composteurs individuels (samedis)

● La communication

● Réalisation :

-de différents supports pour l'ensemble des services (flyers, panneaux, livrets, autocollants ...)

-des panneaux d'entrée (déchetterie de Castelnau-Magnoac) et d'identification des flux (déchetteries de Bordères-Louron, St Lary et Castelnau-Magnoac)


-du journal annuel et participation au bulletin municipal de certaines Mairies

- Actualisation du site internet et des réseaux sociaux

- ...


● Les biodéchets

Collecte des professionnels - 69 tonnes de biodéchets détournés

 Démarrage de la collecte des professionnels en avril 2023

- La collecte a été élargie à 30 professionnels
- Suivi de la collecte sur le terrain (qualité, tonnage)
- Contact avec les professionnels dont le tri est erroné (avec photos à l'appui)

Collecte des ménages - 46 tonnes de biodéchets détournés

 Démarrage de la collecte des particuliers en avril 2024

- Mise en place de la collecte sur les communes de Lannemezan, Capvern et La Barthe de Neste
- Signature de conventions pour l'installation des PAV
- Installation de 67 PAV sur les 3 commune
- Dotation des kits biodéchets. 1 030 kits distribués soit 25,6% des ménages dotés.

● Le compostage

Compostage collectif (partagés + autonomes) - 39,5 tonnes de biodéchets détournés

- Acquisition de composteurs (convention groupée avec SMTD65, SYMAT, CCVPG, CCAM)
- Installation de 30 composteurs (11 partagés, 19 autonomes en établissement)

Compostage individuel - 29,8 tonnes de biodéchets détournés

- 284 composteurs vendus (1 composteur vendu = env. 105 kg de déchets détournés par an)
- Vente de composteurs au siège du SMECTOM les mercredis et à la Recyclerie les samedis)

Prévention des déchets verts - 67,6 tonnes de branches détournées

- Reprise des sessions de broyage dans 7 déchetteries
- Installation de 24 composteurs de cimetières

En collaboration avec le Département :

- Relance de la dynamique de compostage / tri des assiettes/formation des équipes de cuisine et personnel technique au collège Astarac à Trie-sur-Baïse
- Organisation de pesées alimentaires, réunion de restitution + relance du compostage avec les équipes de cuisine et personnel technique au collège Maréchal Foch à Arreau

● Les moyens généraux

Ce service permet d'effectuer de nombreux travaux en régie et donc de réaliser des économies substantielles en évitant de faire appel à des artisans ou à des entreprises extérieures.

Liste des principaux travaux effectués en 2024:

• Déchetteries

- Fabrication de volets en fer (porte d'entrée local gardien) (Nestier et Trie-sur-Baïse)
- Nettoyage des sites après inondation (Nestier et Grézian)
- Rehausse de 2 bennes à déchets verts + peinture (Trie-sur-Baïse)
- Création d'une dalle pour le stockage d'une benne éco-mobilier (Galan)
- Mise en place de panneaux d'identification des flux sur les quais (Grézian et Bordères-Louron)
- Entretien et réparation des bennes

• Biodéchets

- Création de dalles en ciment et de pitons pour fixation des PAV
- Mise en place des PAV sur les communes de Lannemezan, Capvern et La Barthe de Neste.

• Colonnes verre et sélectif

- Entretien et réparation des colonnes sur tout le territoire

• Espaces verts

- Entretien et plantation d'un massif devant le bâtiment administratif (Capvern)
- Tonte et débroussaillage des différents sites du SMECTOM (sauf St Lary et de Hèches)

• Broyage des déchets verts

- Tous les quinze jours sur toutes les déchetteries en fonction de l'apport et de la saison)
- Apport de broyat à la déchetterie de St Lary.

● Les ressources humaines

- 1 nomination par voie de mutation
- 3 nominations par voie de transfert
- 10 nominations stagiaire
- 4 titularisations
- 1 radiation des cadres : départ en retraite
- 2 agents en disponibilité au 31/12/2023
- 2 avancements de grade
- 38 avancements d'échelon
- 1 renouvellement contrat apprentissage
- 14 embauches en emploi d'été
- Transfert de compétence de la CCPTM et ses implications RH (gestion du personnel)
- Poursuite du dialogue social avec 3 réunions du CST
- Poursuite de la professionnalisation des agents grâce au plan de formation
- Poursuite de la politique de maintien dans l'emploi d'agents touchés par la maladie ou le handicap, notamment via la collaboration avec la médecine du travail et le FIPHFP
- Mise en place du contrat groupe GMS (TERRITORIA)
- Mise en place du versement de la Prime Exceptionnelle du Pouvoir d'Achat
- Mise en place du logiciel planning

● L'hygiène et la sécurité

- 13 accidents de service (7 agents titulaires, 5 contractuels) et 1 accident de trajet
- 1 maladie imputable au service
- 8 agents ont suivi un recyclage de conduite en sécurité R490F, R482F
- 1 agent a obtenu la FIMO
- 3 agents ont suivi la formation FCO
- Suivi continu des trousse de secours et du matériel de sécurité
- **Coût annuel dotation EPI : 22 788.20 €**
- **Coût annuel médecine agréée et médecine du travail : 14 289.32 €**

A noter ...

Poursuite du chantier de construction du Pôle de valorisation.
Ouverture prévue second semestre 2025.



RÉTROSPECTIVE

L'ANALYSE
FINANCIÈRE

5.3

1 – Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020
011	Charges à caractère général	2 026 741,26€	1 845 936,57€	1 421 631,08 €	1 275 756,36 €	1 193 575,20 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 399 182,28€	3 181 800,17€	2 740 262,02 €	2 665 511,95 €	2 602 161,48 €
65	Autres charges de gestion courante	3 915 339,26€	3 870 481,48€	3 468 619,69 €	3 290 571,47 €	3 163 109,03 €
66	Charges financière	65 281,36€	52 554,59€	27 009,14 €	26 784,63 €	29 515,06 €
67	Charges exceptionnelles	646,02€	10 120,14€	2 260,57 €	0,00 €	0,00 €
68	Provisions	1 304,13€	1 218,69€	1 218,69 €	1 168,88 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	717 505,21€	321 253,55€	402 633,10 €	396 278,79 €	386 323,04 €
Dépenses de fonctionnement		10 125 999,52 €	9 283 365,19€	8 063 634,29 €	7 656 072,08 €	7 374 683,81 €

Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter régulièrement depuis 2019. Notons toutefois un bond conséquent (+15%) entre 2022 et 2023 du fait de l'extension du périmètre d'intervention du SMECTOM sur les 28 communes restantes de la CCAL.

Puis un nouveau bond important entre 2023 et 2024 (+9%) avec l'impact de l'extension précédemment citée sur une année complète mais aussi l'impact sur 3 mois de l'intégration du territoire du Magnoac.

De plus, le contexte inflationniste vient également aggraver les choses.

Les charges qui pèsent le plus sur le budget du syndicat sont :

- **Chapitre 65** "autres charges de gestion courante" qui inclue les contributions du SMTD65 qui représente 39% des dépenses totales de fonctionnement du syndicat. Les charges du SMTD sont incluent dans ce chapitre et pèsent pour 97%.
- **Chapitre 12** "charges de personnel" qui représentent 34% des dépenses totales de fonctionnement
- **Chapitre 11** "charges à caractère général" qui représentent 20% des dépenses totales de fonctionnement.

A Noter

Une **augmentation de 123% du chapitre 042** "opérations d'ordres entre sections" entre 2024 et 2023 dû à l'amortissement de l'actif de la CCAL transféré.

2 – Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020
013	Atténuations de charges	110 560.15 €	157 229,57 €	83 798,50 €	72 469,21 €	119 971,34 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 680.12 €	13 212,33 €	55 672,39 €	18 932,15 €	17 082,82 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 045 729.82 €	777 334,34 €	601 071,97 €	395 229,11 €	262 970,31 €
73	Impôts et taxes/fiscalité locale	0.00€	24 273,44 €	57 339,08 €	0,00 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	9 324 853.86 €	8 930 947,60 €	7 599 217,96 €	7 106 901,09 €	6 678 573,14 €
75	Autres produits de gestion courante	30 127.61 €	26 406,95 €	24 035,53 €	23 794,52 €	21 629,90 €
76	Produits financiers	1 331.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	217 632.58 €	9 477,89 €	15 061,97 €	8 388,04 €	2 132,99 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 218.69 €	1 218,69 €	1 168,88 €	0,00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement		10 763 133.83 €	9 940 100,81 €	8 437 366,28 €	7 625 714,12 €	7 102 360,50 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 683 777.17 €	1 358 801,90 €	985 069,91 €	1 015 427,87 €	1 287 751,18 €
Recettes totales		12 446 911.00 €	11 298 902,71 €	9 422 436,19 €	8 641 141,99 €	8 390 111,68 €
Résultat annuel		637 134.31 €	656 735,62 €	373 731,99 €	-30 357,96 €	-272 323,31 €

Le **chapitre 74** regroupe les recettes des éco-organismes ainsi que les contributions des communautés de communes et représentent 87% des recettes totales de fonctionnement.

Les contributions des com com représentent à elles seules 90% de ce chapitre et 78% des recettes totales de fonctionnement.

Le **chapitre 70** représente 10% des recettes totales de fonctionnement. Ce chapitre augmente chaque année depuis 2022 (date de la mise en place de la RS sur la CCPL) du fait de son déploiement sur les autres com com et de la montée en charge.

La RS représentant 80% des recettes du chapitre 70

3 - Les principales dépenses & recettes d'investissement en 2024

	Montants	Précisions
FCTVA	22 121,81 €	
Excédents de fonctionnement capitalisés (Art. 1068)	331 760,35 €	
Subventions	363 005,78 €	Pôle de valorisation : 301 343,49€ Équipement BOM en lecteurs de puces : 6 120 € Biodéchets&compostages : 55 542,29 €)
Emprunts	4 047 000,00 €	Pôle de valorisation : 3 830 000€ Achat BOM : 155 000 € Achats bennes déchetteries : 62 000 €
Opérations patrimoniales	596 556,25 €	Écritures comptables relatives au pôle de valorisation
Opérations d'ordres entre sections	717 505,21 €	Amortissement, + ou - value
RECETTES D'IVESTISSEMENT	6 077 949,40 €	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 342,85 €	
RECETTES TOTALES	6 144 292,25 €	
Remboursement d'emprunts (capital)	451 994,29 €	
Immobilisations corporelles : autres agencements et aménagements	3 876,53 €	Transport et fourniture de gravier concassé pour aménagement parking collecte
Immobilisations corporelles : autres installations, matériel et outillage techniques	36 720,00 €	Acquisition de 2 systèmes de géolocalisation et de lecteurs de puces pour BOM
	4 659,60 €	Supresseur, pompe, rampe de chargement
Immobilisations corporelles installations générales, agencements et aménagements divers	39 385,90 €	Sécurisation du quai de la déchetterie de Grézian
Immobilisations corporelles : autres immobilisations corporelles	10 725,38 €	Composteurs collectifs et de cimetière
	1 400,00 €	Cuve Adblue pour la collecte
	18 498,64 €	Équipements divers pour la collecte
Immobilisations corporelles : autres matériel technique	82 500,00 €	Abri-bacs pour collecte des biodéchets
	78 606,00 €	Bennes déchetteries
Immobilisations corporelles : matériel de transport	186 000,00 €	Achat camion collecte d'occasion
Immobilisations corporelles : autre matériel de bureau et mobilier	787,43 €	Fauteuils de bureaux
Immobilisations corporelles : autre matériel et outillage de voierie	142 636,44 €	Bacs et colonnes
Immobilisations en cours : construction	2 840 346,10 €	Travaux pôle de valorisation
Participations et créances rattachées à des participations : titres de participation	15 300,00 €	AFL
Opérations d'ordres entre sections	31 680,12 €	Reprise de subvention & +ou-value
Opérations patrimoniales	596 556,25 €	Écritures comptables relatives au pôle de valorisation
DÉPENSES TOTALES	4 541 672,68 €	



PERSPECTIVES

2025

06

PERSPECTIVES

2025

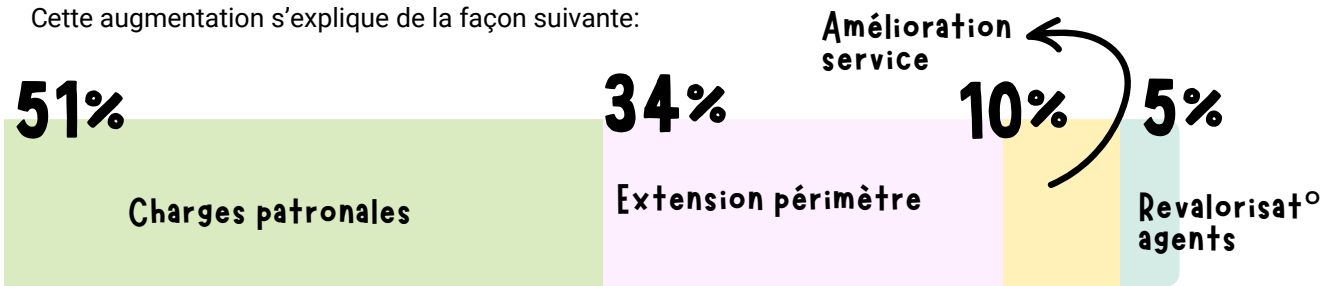
SECTION DE
FONCTIONNEMENT

6.1

1- Masse salariale

Pour mémoire, les dépenses de ressources humaines prévues au BP 2024 s'élevaient à 3,8M€. La prévision 2025 est de 4M€ soit +4,65% (soit + 190 000€)

Cette augmentation s'explique de la façon suivante:



Augmentations liées au charges patronales = 51%	
+ 60 000€	Au 01/01/2025 : Le taux de cotisation pour la CNRACL passe de 30,65% à 34,65%
+ 30 000€	Au 01/01/2025: Le taux de cotisation à l'assurance statutaire passe de 7,31% (avec 10 jours de franchise) à 7,96% (avec 30 jours de franchise) en raison de l'importante sinistralité constatée
+ 6 500€	Garantie maintien salaire Le SMECTOM adhère désormais à TERRITORIA via un contrat groupe avec le CDG65. L'offre de TERRITORIA, plus attractive que la précédente (MNT) a engendré une augmentation du nombre d'agents couverts. L'augmentation de la participation employeur est passée de 7€ à 10€/agent/mois

Augmentation liée à l'extension du territoire = 34%	
+ 65 500€	Prise en compte des agents de collecte du Magnoac (1 chauffeur, 1 rippeur et 1 gardien de déchetterie) sur une année complète

Augmentations liées à l'amélioration du service et des conditions de travail = 10%	
+ 28 000€	Service des Moyens généraux : 1 ETP supplémentaire (9 mois)
+ 40 000€	Service administratif : 1 DRH (7 mois)
-50 000€	Passage d'un agent en DORS (Disponibilité d'Office pour Raison de Santé)

Augmentations liées à la revalorisation des agents = 5%	
+ 10 000€	Augmentations liées aux avancements de grades et d'échelons

En 2025


- 7 avancements de grades
- 35 avancements d'échelons



2- Régularisations sur les tonnages 2024

Le SMECTOM va restituer la somme de **86 257 €** à ses adhérents.

Comme chaque année, cette régularisation sera répartie entre les collectivités en fonction de leur production de déchets. Confère tableau ci-dessous..



Régularisations sur tonnages					
	OM	Centre de tri	Déchets verts	Administration	TOTAL
CC Plateau de Lannemezan CCPL	-21 405 €	-15 166 €	3 130 €	-3 169 €	-36 611 €
CC Pays de Trie et du Magnoac - CCPTM	15 256 €	-1 233 €	-898 €	-141 €	12 986 €
SMECTOM *	-38 820 €	-4 391 €	-1 975 €	-2 542 €	-47 728 €
CC des Coteaux du Val d'Arros - 3CVA + 3CP **	-2 921 €	17 151 €	-20 250 €	-3 944 €	-9 964 €
CC Neste Barousse- CCNB	-8 921 €	-2 024 €	6 002 €	380 €	-4 563 €
CC Aure Louron-CCAL	2 348 €	2 133 €	-2 451 €	-2 408 €	-378 €
TOTAL	-54 463 €	-3 529 €	-16 441 €	-11 825 €	-86 257 €

Pour information ...

*Le SMECTOM espérait l'arrivée du Magnoac à partir du 2nd semestre 2024. Les tonnages payés au SMTD65 étaient d'ailleurs basés sur cette hypothèse.

Malheureusement, le Magnoac n'étant arrivé qu'au 01/10/2024, il y a donc eu un trimestre entier de tonnages payé au SMTD65 et non produits.

Cette ligne correspond donc au remboursement de ce trimestre de tonnages payé au SMTD65 par le SMECTOM et non produits.

** Il s'agit des 11 communes du canton de Pouyastruc qui ont intégré le SMECTOM en 2018.

3- Contributions 2025 au SMTD65

Le prix moyen de traitement des Omr sera cette année encore augmenté du fait de la progression de la TGAP : + 8€/t pour le stockage et +3 €/t pour l'incinération

T G A P	Trajectoire	Installations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Stockage	Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté	24€/t	25€/t	37€/t	45€/t	52€/t	59€/t	67€/t
	Incinération	Installations autorisées conformes ISO 50001	12€/t	12€/t	17€/t	18€/t	20€/t	22€/t	25€/t

• Pour les Ordures Ménagères (OMr)

Hausse (forte pour l'exutoire toulousain) des tarifs appliqués par les prestataires + de la progression de la fiscalité => augmentation du coût unitaire moyen de traitement de 5,8 %,

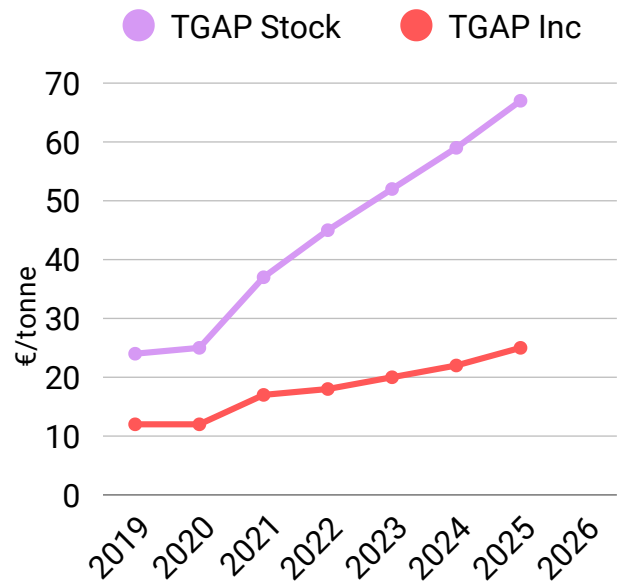
• Pour les emballages

En fin de vie, appelé à être relayé en 2026 par le centre de tri interdépartemental de Masseube, le centre de tri de Capvern tout en rencontrant des difficultés de fonctionnement a été épargné par des pannes durables telles que celles qui s'étaient produites en fin d'année 2023. De plus, le produit des reprises de matériaux est stable voire en légère progression.

Ainsi le SPECTOM constate une diminution de sa contribution pour ce poste.

• Pour les déchets verts

Les tonnages prévus en 2024 ayant été (largement pour certaines déchetteries) dépassés, les prévisions 2025 ont été recalées à la hausse



	2025	2024	2025-2024	% 2025/2024
Contributions 2025	3 889 193 €	3 749 081 €	140 112 €	3,7%
Mutualisation	-206 247 €	-283 366 €	77 119 €	27,2%
Sous-total 1	3 682 946 €	3 465 715 €	217 231 €	6,3%
Régularisation	-86 257 €	-80 189 €	-6 068 €	7,6%
Sous-total 2	3 596 689 €	3 385 526 €	211 163 €	6,2%

ANALYSE

La contribution 2025 prend en compte le territoire du Magnoac sur une année entière (celle de 2024 sur 6 mois seulement).

On constate une augmentation des contributions de 6,2% par rapport à 2024.

Pour comparaison, si nous nous replaçons à périmètre constant, l'augmentation n'est plus que de 2%.

PERSPECTIVES 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Les Ordures ménagères

Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2025 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2025 (avec mut)	€/t 2025	Réglé sur tonnages 2024	Coût 2025 (avec réglé)	€/t 2025 (avec réglé)
CSDU	9 880	1 654 900 €				-12 998 €		
Suivi trent.	9 880	458 333 €				-0,40 €		
CSDU départemental	9 880	2 865 €				-145 €		
UTV	9 880	61 750 €				-2 561 €		
Quai de transfert	9 880	622 376 €				-37 943 €		
Aire de lavage	9 630	7 399 €				-282 €		
Maintenance et transport	9 880	13 516 €				-534 €		
TOTAL	9 880	2 821 139 €	-206 247 €	2 614 892 €	264,67 €	-54 463 €	2 560 429 €	259,15 €

• Les emballages

Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2025 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2025 (avec mut)	€/t 2025	Réglé sur tonnages 2024	Coût 2025 (avec réglé)	€/t 2025 (avec réglé)
Centre de tri	2 465	498 817 €		498 817 €	202 €	-16 170 €	482 647 €	195,80 €
Traitement refus tri	641	125 328 €		125 328 €	196 €	12 641 €	137 969 €	215,24 €
TOTAL	3 106	624 145 €		624 145 €	200,95€	-3 529 €	620 616 €	199,81 €

• Les déchets verts

Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2025 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2025 (avec mut)	€/t 2025	Réglé sur tonnages 2024	Coût 2025 (avec réglé)	€/t 2025 (avec réglé)
Déchets verts	5 980	211 393 €		211 393 €	35,35 €	-16 441 €	194 952 €	32,60 €
TOTAL	5 980	211 393 €		211 393 €	35,35 €	-16 441 €	194 952 €	32,60 €

• Divers

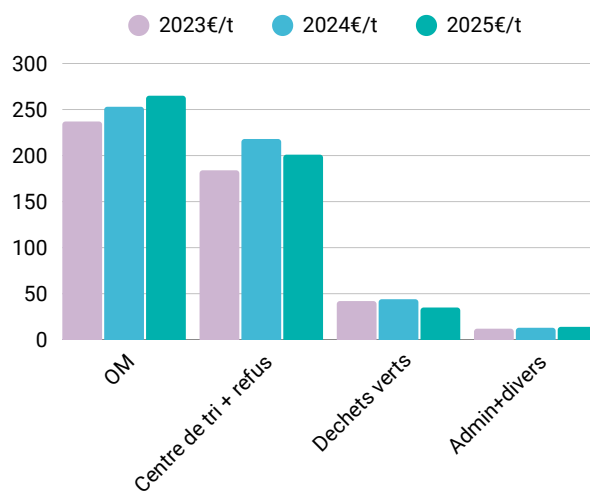
Nature des dépenses	Tonnages	Coût 2025 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2025 (avec mut)	€/t 2025	Réglé sur tonnages 2024	Coût 2025 (avec réglé)	€/t 2025 (avec réglé)
Admin.	18 325	181 967 €		181 967 €	10 €	-4 349 €	177 618 €	9,69 €
Comm	18 325	26 571 €		26 571 €	1,45 €	-7 476 €	19 095 €	1,04 €
Coordinat° & Prévent°	18 325	3 115 €		3 115 €	0,17 €		3 115 €	0,17 €
Hygiène & sécurité	16 750	20 863 €		20 863 €	1,25 €		20 863 €	1,25 €
TOTAL	16 750	232 516 €	0 €	232 516 €	13,88 €	-11 825 €	220 691 €	13,18 €

• Total général

Coût 2025 (sans mut)	Mutualisat°	Coût 2025 (avec mut)	Réglé sur tonnages 2024	Coût 2025 (avec réglé)
3 889 193 €	-206 247 €	3 682 946 €	-86 257 €	3 596 689 €

PERSPECTIVES 2025 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

€/t avec mutualisations (hors régularisations)	2025 €/t	2024 €/t	2023 €/t	% (2025/2024)
OM	264,67 €	253,16 €	237,39 €	4,5%
Centre de tri+ refus	200,95 €	218,03 €	183,72 €	-7,8%
Déchets verts	35,35 €	43,82 €	42,25 €	-19,3%
Admin + divers	13,88 €	12,67 €	11,60 €	9,6%



Évolution des contributions relatives au traitement (SMTD65, hors administration)

	Coût traitement OM+CT+DV 2025	Réglul OM+CT+DV 2024	Coût traitement 2025 + Réglul 2024	Coût traitement 2025 + Réglul 2024	Coût traitement OM+CT+DV 2024	Réglul OM+CT+DV 2023	Coût traitement 2024 + Réglul 2023	Coût traitement 2024 + Réglul 2023	Delta	%	
CCPL	1 170 411 €	-36 611 €	1 133 801 €	1 133 801 €	1 182 550 €	-4 047 €	1 178 503 €	1 178 503 €	-44 702 €	-3,8	
CCPTM	Secteur Trie	215 202 €	4 552 €	219 755 €	450 978 €	5 173 €	211 367 €	301 738 €	149 240 €	49,5	
	Secteur Magnoac	222 790 €	8 433 €	231 224 €		90 371 €	90 371 €				
3CVA	Secteur Tournay	237 549 €	-2 090 €	235 458 €	296 445 €	-12 775 €	220 683 €	274 129 €	22 316 €	8,1	
	Secteur Pouyastruc	68 859 €	-7 873 €	60 986 €		71 181 €	-17 736 €				53 445 €
CCNB	312 266 €	-4 563 €	307 703 €	307 703 €	305 679 €	-6 304 €	299 375 €	299 375 €	8 328 €	2,8	
CCAL	Aure + Véziaux	271 122 €	-11 407 €	259 715 €	971 107 €	-13 859 €	262 449 €	909 549 €	61 558 €	6,8	
	Aure 2008	279 761 €	2 921 €	282 682 €		273 925 €	3 349 €				277 274 €
	HVA	174 108 €	6 671 €	180 779 €		165 491 €	-10 938 €				154 553 €
	Louron	246 493 €	1 438 €	247 931 €		238 326 €	-23 052 €				215 274 €
TOTAL	3 198 563 €	-38 530 €	3 160 033 €	3 160 033 €	3 043 482 €	-80 189 €	2 963 293 €	2 963 293 €	196 740 €	6,6%	

	Coût traitement 2025 + Réglul 2024	FS SMTD65 2025	TOTAL SMTD65
CCPL	1 133 801 €	90 848	1 224 648
CCPTM	450 978 €	28 418	479 396
3CVA	296 445 €	30 071	326 515
CCNB	307 703 €	25 239	332 942
CCAL	971 107 €	58 425	1 029 532
TOTAL	3 160 033 €	233 000 €	3 393 033 €

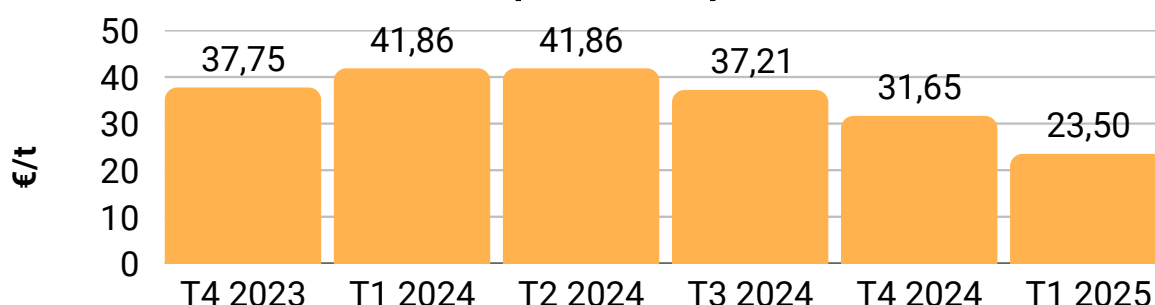




4- Prix de reprise du verre par la verrerie d'Albi

	Prix de reprise (€/T)	Aide au transport (€/T)	Total (€/T)
T4 2023	24,25	13,50	37,75
T1 2024	28,36	13,50	41,86
T2 2024	28,36	13,50	41,86
T3 2024	23,71	13,50	37,21
T4 2024	18,15	13,50	31,65
T1 2025	10,00	13,50	23,50

Evolution du prix de reprise du verre



Analyse



Forte chute du prix du verre en 2024 qui devrait se prolonger en 2025

5- Traitement des encombrants (PSI)



2025	2024	2023	2025/2024
167€ HT/t TGAP comprise	160€ HT/t TGAP comprise	117,05€ HT/t TGAP comprise	+7€ HT/t

Le marché des encombrants s'est achevé le 31 décembre 2023. Il a donc été nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

A noter

Pour l'année 2025, le prix du tri/traitement s'élève à 167€ HT/t.

PERSPECTIVES

2025

SECTION
D'INVESTISSEMENT

6.2

1- Pôle valorisation : service recyclerie (56%) et déchetterie de Capvern (44%)

- Fin des travaux
- Réalisation de fouilles archéologiques préventives
- Aménagement des bâtiments (Recyclerie, bureaux, salle d'animation, local gardiens...)
- ...

2- Collecte

- Études pour extension bâtiment collecte de Capvern
- Achat de 2 bennes pour la collecte du verre
- Acquisition d'un terrain + études pour la construction d'un bâtiment collecte (territoire CCAL)
- Acquisition de 3 boîtiers de géolocalisation pour BOM
- RAR : acquisition d'une BOM neuve (UGAP, réceptionnée début 2022)
- Études pour la réorganisation du service collecte (fréquences, modes...)
- ...

3- Déchetteries

- Acquisition d'abris avec rétention pour cuve à huile de vidange (Nestier, Tournay, Capvern)
- Aménagement nouvelle déchetterie de Capvern (acquisition de bennes classiques et compactrices)
- Mise en place contrôle d'accès (Bordères-Louron, Capvern et St Lary)
- Sécurisation des quais (Nestier)
- Études + acquisition terrain pour construction nouvelle déchetterie CCNB
- Acquisition remorque porte caisson
- Acquisition d'un conteneur maritime pour le stockage des déchets dangereux (Nestier)
- ...

4- Pré-Collecte

- Extension de la RS (territoire CCAL) pour les professionnels de la restauration et les centres de vacances
- Poursuite du renouvellement du parc de bacs + nouvelles dotations ;
- Acquisition de nouvelles colonnes pour remplacement des plus usées et densification de certains points
- Remplacement de l'ensemble des colonnes du territoire du Magnoac

5- Prévention

- Acquisition de composteurs et de bioseaux
- Acquisition d'une voiture de service et d'une remorque pour le transport du broyat

6- Tri- Communication

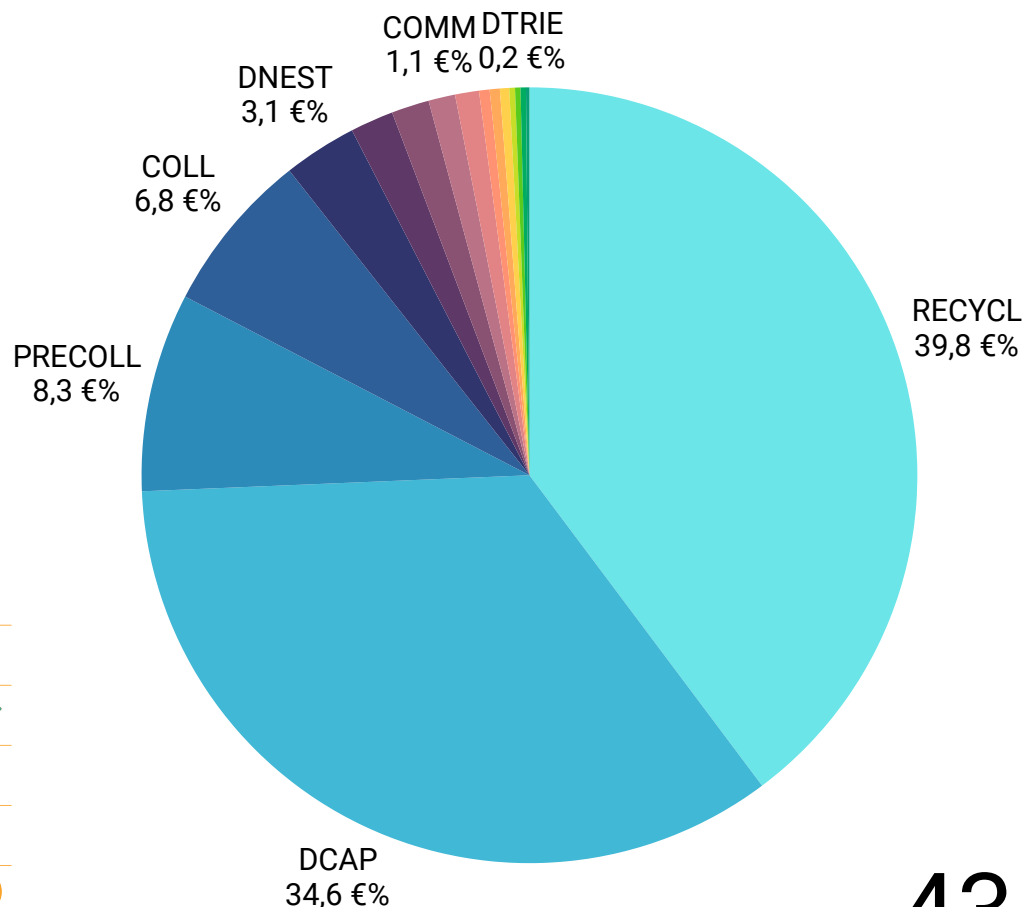
- Modernisation du site internet
- Acquisition d'une voiture de service

7- Administratif

- Acquisition d'un nouveau logiciel planning

8- Répartition des principales dépenses d'investissement par service

RECYCLERIE	1 762 088 €
DÉCHETTERIE CAPVERN	1 532 130 €
PRÉ-COLLECTE	366 800 €
COLLECTE	299 511 €
DÉCHETTERIE NESTIER	135 500 €
PRÉVENTION	79 942 €
DÉCHETTERIE ST-LARY	69 600 €
COMMUNICATION	49 335 €
DÉCHETTERIE BORDÈRES-LOURON	44 200 €
DÉCHETTERIE TOURNAY	19 500 €
MOYENS GÉNÉRAUX	18 580 €
DÉCHETTERIE CASTELNAU-MAGNOAC	17 172 €
DÉCHETTERIE GRÉZIAN	10 600 €
DÉCHETTERIE GALAN	10 000 €
DÉCHETTERIE TRIE SUR BAÏSE	10 000 €
ADMINSITRATIF	6 300 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 431 258 €



Détail des principales dépenses d'investissement par service

	Montant TTC
Abri avec rétention (pour cuve à huile de vidange)	23 300 €
Achat bacs (pour roulements)	90 000 €
Achat BOM UGAP (2022)	183 903 €
Achat colonnes aériennes emballages	145 800 €
Achat colonnes aériennes verre	84 000 €
Achat postes téléphone	5 376 €
Aménagement bureaux/salle d'animation	48 000 €
Aménagement pour contrôle d'accès déchetterie de Bordères Louron	15 000 €
Aménagement pour contrôle d'accès déchetterie de St Lary	15 000 €
Aménagement recyclerie	102 000 €
Autocom (fouriture+programmation)	420 €
Benne déchetterie	40 000 €
Bennes "classiques"	18 000 €
Bennes compactrices	202 000 €
Bennes déchetteries	17 172 €
Bennes pour la collecte du verre	24 000 €
Bioseaux	2 333 €
Composteurs 1 000 litres	7 290 €
Composteurs 1 500 litres avec trappe	17 856 €
Composteurs 390 litres pvc	1 188 €
Composteurs 400 litres en bois	1 847 €
Composteurs 800 litres en bois	4 212 €
Composteurs 800 litres pvc	2 016 €
Conteneur maritime anti effraction pour les DEEE	3 000 €
Conteneur pour stockage geobox DDS	45 000 €
Contrôle d'accès déchetterie de Bordères Louron + cartes	24 400 €
Contrôle d'accès déchetterie de Saint Lary + cartes	35 000 €
Cuve à huile de vidange	1 800 €
Cuves pour colonnes semi enterrées 3 et 5m3	27 734 €
Cuves pour colonnes semi enterrées 5m3	7 266 €
Déploiement logiciel planning	1 800 €
Distributeur pompe pour fut d'huile (*2)	1 176 €
Écrans + support salle d'animation	5 175 €
Ecrans ordinateurs	960 €
Équipement pour géolocalisations camions de collecte	8 712 €

PERSPECTIVES 2025 - SECTION D'INVESTISSEMENT

	Montant TTC
Etude pour construction nouvelle déchetterie CCNB	24 000 €
Etude pour construction bâtiment collecte CCAL	36 000 €
Etude pour extension du garage collecte	24 000 €
Fouilles préventives	96 000 €
Gerbeur	2 100 €
Gravier pour aires de stockage DV & gravats	1 000 €
Lecteur portatif de carte	250 €
Moteurs portails garage collecte	5 280 €
Ordinateur avec station d'accueil	7 200 €
Participation au capital de l'AFL (dernier versement)	4 256 €
Perceuse Magnétique	1 910 €
Petits outillages divers	2 400 €
Pistolet électrique mastic	320 €
Plateforme pour travail en hauteur	2 040 €
Platine C4 Type1 -400A Pôle valorisation Capvern	1 200 €
Pôle de valorisation : Reste à payer autre intervenants	24 000 €
Pôle de valorisation : Reste à payer frais de raccordement	24 000 €
Pôle valorisation : Fin des travaux	2 700 000 €
Pôle valorisation : Reste à payer maître d'œuvre	103 200 €
Refonte site internet (modernisation)	6 000 €
Remorque porte caissons	24 000 €
Remorque pour transport broyat	3 000 €
Robot débroussailleuse radiocommandée	7 500 €
Sécurisation du quai (déchetterie Nestier)	60 000 €
Sonorisation de la salle d'animation du pôle de valorisation	2 400 €
Souffleur	350 €
Tracteur tondeuse	8 500 €
Voitures de service	48 000 €
Total général	4 431 642 €



CONCLUSION

07

CONCLUSION

Nous allons poursuivre nos actions et nos efforts afin d'atteindre les objectifs liés à la loi de Transition énergétique pour une croissance Verte, renforcée par la loi Anti-gaspillage Economie ainsi que par la loi Climat Résilience du 5 Août 2021.

Ces initiatives doivent contribuer à diminuer la production de déchets, à réduire l'impact de la TGAP , à accroître la récupération des matières et à développer la réutilisation des objets . Pour atteindre ces objectifs le SMECTOM va poursuivre la mise en place des 4 axes d'action définis dans le PLPDMA élaboré en 2020.

AXE A: Réduire fortement la production de déchets avec les actions suivantes :

- Poursuivre la collecte séparative des biodéchets,
- Continuer la mise en place de la redevance spéciale ainsi que les mesures d'incitatif,
- Accentuer les actions liées à la communication et la prévention pour sensibiliser les utilisateurs des services du SMECTOM,
- Mettre en place des actions appropriées pour le traitements des déchets verts , du bois , des gravats

AXE B : Repenser le service de collecte :

Nous constatons que les diverses mesures prises pour inciter les utilisateurs à réduire leur production conduites à une sortie moins fréquente des bacs aussi nous nous devons de repenser l'organisation de nos tournées de collecte , cela se traduira par les actions suivantes :

- Une refonte des tournées,
- Une diminution des fréquences de collecte,
- Une modification du mode de collecte avec la mise en place des points d'apports volontaires,
- La prise en compte des demandes des collectivités concernant la mise en place de colonnes

Pour mener à bien la prise en compte ces diverses modifications demandées par les collectivités une étude appropriée va être diligentée dans l'année 2025 afin d'adopter une nouvelle organisation des collectes dès 2026.

AXE C : Mettre en action le pôle de valorisation

L'année 2025 va voir s'achever la construction du pôle de Valorisation et sa mise en exploitation dès septembre 2025 .

Cette étape va nous permettre :

- D'améliorer le service de la déchetterie de Capvern ,
- D'accentuer la récupération des matières ,
- De développer, à travers la mise en place d'une coopération avec l'association Récup 'Actions, une recyclerie de premier ordre qui permettra de développer nos actions de réemploi des objets pour une deuxième voire une troisième vie d'utilisation . Cette stratégie remplit tous les critères sociaux, sociétaux et écologiques.

AXED : Poursuivre nos initiatives d'utilisation des filières de recyclage

Utilisation des diverses filières de recyclage REP (emballages , papiers , DEEE, DEA, Déchets dangereux , textiles , piles , pneus ,) , nous permet de réduire nos coûts de traitement que nous supportons en contractant avec les services payants des sociétés de traitement.

Aussi nous allons accentuer la contractualisation avec ces organismes. Cette initiative nous oblige à équiper nos déchetteries de bennes supplémentaires afin de capter ces nouveaux flux.

Cette action ne pourra être mener qu'avec une réflexion déchetterie par déchetterie afin de les faire évoluer. Ceci entrainera des investissements d'aménagement.

Une étude globale de l'évolution de nos déchetteries sera menée au cours de l'année 2025.

Pour conclure ...

L'équilibre du budget du SMECTOM passe ainsi par des recherches d'optimisations diverses afin de réduire l'augmentation des contributions du citoyen qui paraît à terme incontournable étant donné les augmentations de la TGAP et des coûts de traitement. De ce fait, nous continuons la recherche d'équité entre les citoyens et les professionnels et entre les citoyens eux-mêmes par le biais de dispositifs financiers discriminants (redevance spéciale, redevance incitative, TEOM incitative).

L'optimisation des fonctions opérationnelles, la refonte du système de collecte, la baisse des tonnages de déchets produits et donc traités, la valorisation des filières, l'équité entre particuliers et professionnels, la réduction des frais fixes ... continueront à être nos axes de maîtrise des coûts afin que les contributions appelées soient le plus minimisés.

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT dans les EPCI de notre importance, un Débat d'Orientations Budgétaires doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget

Les orientations présentées le 17 Mars 2025 préfigurent l'examen du budget primitif (BP) qui sera soumis à l'approbation du Comité Syndical du 03 Avril 2025.

